

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du samedi 15 avril 2015

Etaient présents:

Mmes et Mrs DALONGEVILLE Fabrice, LAMOUREUX Patrick, HERBAIN Daniel, NUYTTENS Jean Paul, HERBAIN Yannick, DERRICHE Sabrina, LEMOINE-BERGERIE Nadine, MIERLOT Sylviane, MARTIN Alain, KERSEMAKER Gérard, MOMMELE Frédéric, DESMET Laurent.

Absent et excusé : COHEN CARRAUD Laurence (Pouvoir à Sabrina Derriche), MEUNIER Francis (Pouvoir à Fabrice Dalongeville), JOLY Véronique (Pouvoir à Patrick Lamoureux).

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/04/2015.

Secrétaire de séance : Yannick HERBAIN

1. Vote du compte administratif 2014

Madame VIAL PIDEMONT Virginie, Secrétaire, présente le compte administratif 2014.

Le Compte administratif 2014 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de

53 504.11 Euros et fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement de 7 437.91 Euros.

Après délibération, le compte administratif 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Vote du Compte de Gestion 2014

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes les opérations sont conformes.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation du Résultat.

- Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le même jour, le Compte administratif 2014 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **53 504.11Euros** (cinquante-trois mille cinq cent quatre euros et 11cts)

- Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 7 437.91euros.

Décide sur proposition du Maire d'affecter au budget primitif le résultat comme suit :

	•	Report en section d'investissement	
Ligne 001 en recettes			7 437.91 Euros
		• Affectation complémentaire en réserves (comptes 1068)	
1068			12 962.11 Euros
	•	Report en section de fonctionnement	
Ligne 002 en recettes			40 542.00 Euros

4. Vote des taux d'imposition locale.

Fabrice Dalongeville rappelle le contexte dans lequel la décision du conseil doit être appréciée. La DGF pour 2015 baisse de 6 000€. Par ailleurs, le maire indique qu'il faut rechercher dans d'autres recettes les solutions au financement des projets. D'où la décision par exemple de réfléchir à réduire l'éclairage public au cœur de la nuit. Après délibération, le conseil municipal décide d'appliquer à l'unanimité un taux de 1% sur les taux d'imposition des taxes directes locales. Soit un produit de 1 505 euros. Et de travailler à dégager des marges de manœuvre dans le fonctionnement municipal.

5. Vote du Budget 2015

Pour 2015, les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- **343 441.04 €** pour la section de fonctionnement
- **195 975,02€** pour la section d'investissement

6. Délibération Emprunt

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a besoin de réaliser un emprunt suite aux études à venir (Assainissement et PLU).

Après en avoir délibéré, la Commune d'Auger-St-Vincent décide de solliciter le Crédit Agricole pour le financement de l'opération citée précédemment, un prêt aux caractéristiques suivantes :

PRET MOYEN TERME TAUX FIXE

Montant	54 000€	
Durée	10 Ans	
Taux	fixe de 1.35%	
Périodicité d'amortissement		trimestrielle

- Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt.

- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.

- Confère toutes délégations utiles à Mr DALONGEVILLE, Maire de la Commune, pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

7. Questions diverses

Journée Citoyenne. Le maire rappelle au conseil que la journée citoyenne se déroule le 25 avril. Tout est organisé pour que cette première édition se déroule bien. Les organisateurs misent sur une soixantaine de participants. Différents chantiers seront ouverts : mur du cimetière ; fleurissement et désherbage ; lavoir ; peinture ; ravalement.

Ecole numérique. Les enfants de CM2 disposent à présent d'une tablette, grâce au projet porté par le maire dans le cadre de la promotion de la langue française dans la francophonie. L'équipement des CM1 est prévu le 12 mai. Des panneaux solaires sont installés sur le toit de la bibliothèque. Ils correspondent à la dimension énergétique du projet Rétice.

Repas des anciens. Sabrina Derriche, présidente du CCAS, rappelle que la date du repas des anciens est fixée au 26 avril. Le service sera assuré par des jeunes du village. Sabrina Derriche indique qu'elle souhaite distinguer cette année Yvette Prijda pour son engagement. Elle propose de lui remettre le titre de « membre d'honneur » du CCAS.

Pizzaiolo. A partir du mois de mai, chaque mardi, un pizzaiolo sera présent sur la place du village.

En forme à Auger. Patrick Lamoureux et Sabrina Derriche exposent en présence de Yolande Rigodon, présidente, la situation financière de l'association. Face à la baisse de fréquentation et le contrat qui la lie avec l'intervenante, un déficit de 450

euros est prévu. L'association sollicite la commune pour l'aider à sortir de ce mauvais pas. Après délibération, le conseil accepte en accordant une enveloppe exceptionnelle de 450 euros. Le maire demande à la présidente de ne poursuivre cette activité qu'à la condition de disposer d'un nombre de participants suffisants.

Udaf. Nadine Lemoine évoque l'initiative de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Oise de « Lire et faire lire » dans le cadre des temps d'activité périscolaire (TAP).

Concordia. Nadine Lemoine confirme que 4 personnes de l'association se joindront à nous dans le cadre de la journée citoyenne.

Salle des Cornouillers. Frédéric Mommelé interroge le maire quant aux dégradations sur le mur nord de la cantine. Le maire indique qu'un courrier recommandé porté par le cabinet Arval a été envoyé à l'entreprise Cobat. Une procédure contentieuse sera engagée si aucune réponse n'est proposée.

Feu d'artifices. Gérard Kersmemacker demande au maire si le budget du feu d'artifices est maintenu. Le maire répond que oui. Il ajoute que la commune prendra à sa charge la formation de deux artificiers membres du comité des fêtes (2x250€).

Logement communal. Patrick Lamoureux va se rapprocher des locataires du logement communal de l'ancienne mairie pour vérifier la consommation électrique qui semble importante.

Panneaux Chaumont. Daniel Herbain rappelle qu'il faut acheter de nouveaux panneaux pour indiquer le nom du hameau.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève le conseil municipal à 22h.

Les Membres du Conseil

Le Secrétaire

Le Maire, F.Dalongeville